



Ministère de la Communauté française

**Conseil Supérieur de la Guidance
P.M.S.**

AVIS N° 19

Application du programme M.E.G.A. dans les écoles

Le Conseil supérieur de la Guidance P.M.S. a chargé une Commission, intitulée « Relations Police-École », d'étudier le programme M.E.G.A. avec le cahier des charges suivant :

- Analyser en profondeur le programme M.E.G.A.
- Tirer les enseignements recueillis à partir de l'enquête par questionnaire menée en centres PMS.
- Prendre position par rapport au programme (rôles, contenus, effets induits)
- Donner un avis nuancé

1. Le programme M.E.G.A.

En reprenant des éléments extraits du "Guide de l'animateur M.E.G.A.", Rodin Foundation, Avenue Reyers 110, 1030 Bruxelles, Février 2003, on peut arriver à la définition suivante :

«M.E.G.A.» : quatre lettres pour « **Mon Engagement pour Garantir l'Avenir** ». Un programme d'activités qui s'inspire d'un plan de prévention en application aux Etats-Unis, depuis 16 ans, sous l'appellation D.A.R.E. (Drug Abuse Resistance Education). Ce label et toutes les démarches qu'il englobe ont essaimé à travers le monde pour s'implanter dans 76 pays, notamment en Flandre depuis déjà 6 ans...

Par ce programme, l'équipe pédagogique de l'établissement peut prendre en compte la problématique de vie en groupe des jeunes qui lui sont confiés. Face à l'étendue et la gravité de problèmes qui l'entourent et face aux dangers dont la presse fait régulièrement écho (accidents de la route, mort due à une overdose, mouvements d'agression, incendies...), comment se situe le jeune? Comment peut-il réagir? Comment va-t-il se comporter? Sensible à cette problématique et par souci de protection de l'enfant et de l'adolescent, il est apparu impératif à l'équipe pédagogique de les informer, de les initier aux règles à respecter, de les mettre en situation pour réagir valablement...

Dans ce contexte, un appel est lancé à différents partenaires mobilisés par des préoccupations communes: la sécurité et la prévention. Ainsi, la Police fédérale, le Corps des pompiers et la Croix-Rouge viennent soutenir l'action initiée et coordonnée par un membre enseignant faisant partie de l'équipe éducative de l'école....

Quel est le **contenu du programme M.E.G.A.** ?

En collaboration avec la Police (...), les élèves de 5^{ème}, 6^{ème} primaires et 1^{ère} secondaire **reçoivent une série de 10 leçons** de sensibilisation et réflexion assurées en partie par des inspecteurs de police spécialisés. Divers thèmes sont abordés: la consommation et l'abus de substances tant légales (alcool, cigarettes, boissons énergisantes, médicaments,...) qu'illégales (drogues), les brimades, l'agressivité, les pressions, le stress, la violence, le racket ...

A travers ces contenus réside une volonté d'atteindre **des objectifs précis** :

1. *développer une plus grande affirmation de soi (éducation en vue de l'adoption d'une attitude de confiance),*
2. *apprendre à faire face au stress et à l'agressivité (racisme et brimades),*
3. *apprendre à faire face à certaines formes de pression (pression du groupe),*
4. *apprendre à résoudre les disputes, les altercations,*
5. *mesurer les conséquences de ses actes,*
6. *apprendre des techniques permettant de dire NON aux différentes sortes de drogues (légales ou illégales).*

Ainsi, dans l'esprit du programme M.E.G.A., pour lui assurer une portée maximale, tous les acteurs du monde éducatif sont mobilisés, parents et C.P.M.S. y compris. En effet, les enfants doivent pouvoir questionner leurs parents et professeurs sur les thèmes abordés et ce, en toute sérénité. C'est pourquoi, les parents sont mis au courant du programme lors d'une soirée de contact.

D'autre part, au terme de la session, à partir des questionnaires complétés par les enfants et leurs parents, une évaluation de l'importance et de l'impact de l'expérience doit permettre d'apporter les ajustements voulus.

2. La prise d'informations sur le terrain

Durant l'année scolaire 2006-2007, le Conseil supérieur a souhaité organiser un coup de sonde par rapport à ce programme. Un bref questionnaire écrit (voir en annexe) a été envoyé à une trentaine de Centres P.M.S., dix par réseau, posant quelques questions ouvertes simples, portant sur un double objet :

- a – les circulaires ministérielles Dewael PLP 41 du 09 janvier 2007 et Arena 1721 du 07 août 2007,
- b – l'application du programme M.E.G.A. dans les écoles.

Une vingtaine de Centres ont renvoyé le questionnaire. Ne seront traitées ici que les réponses concernant le programme M.E.G.A. avec les constats suivants :

- a) *la plupart des C.P.M.S. ont pris connaissance de l'existence de ce programme seulement en étant confrontés au questionnaire de la Commission ;*
- b) *la méthodologie opérationnelle du programme est réaliste et acceptable ; du point de vue des équipes éducatives des écoles concernées, elle donne globalement une large satisfaction dans sa mise en œuvre ;*
- c) *les Pouvoirs organisateurs et les directions des écoles n'ont pas organisé de dispositif d'information et de concertation avec les C.P.M.S. ;*
- d) *une autre réserve porte sur l'utilisation abusive du soutien des C.P.M.S. : un logo des C.P.M.S.*

est imprimé sur la page de couverture du document de référence du programme et les agents P.M.S. sont évoqués dans le déroulement du programme alors qu'il n'y a eu aucune concertation officielle au départ. Aucun C.P.M.S. n'a été contacté directement par la police pour la mise en place d'un programme de prévention. Il aurait été beaucoup plus judicieux d'associer les C.P.M.S. en préalable au déploiement du programme, en vue d'une approche critique, voire d'une expérimentation cadrée et limitée ;

- e) *la plupart des agents P.M.S. expriment leur malaise sur la place importante, le rôle reconnu des services de police dans le dispositif préventif et éducatif. Le questionnement porte sur la collaboration avec la police dans la mesure où des problèmes de confusion des rôles et de déontologies différentes pour la police et les agents P.M.S. se posent. Si prévention-responsabilisation et répression-sanction sont nécessaires l'une comme l'autre, elles doivent rester séparées dans les esprits et dans les faits.*

3. Les questions au-delà de la satisfaction apparente et de l'efficacité attendue

On conçoit bien l'attrait, l'intérêt, la satisfaction immédiatement exprimés par la plupart des acteurs concernés face au programme M.E.G.A. :

- a) les objectifs éducatifs sont acceptés par les équipes éducatives et les parents ;
- b) la plupart des parents trouvent un soulagement à leur crainte d'impuissance face aux comportements évolutifs des jeunes dans les situations à risque ;
- c) les directions d'écoles, les éducateurs, les enseignants reçoivent un appui coopérant, une aide gratuite venant de la société extérieure à l'école ;
- d) pour un certain nombre d'écoles participantes, le projet semble lié à la volonté politique locale (collège du bourgmestre et des échevins) ; les autorités politiques locales investissent ainsi dans une méthodologie douce qui leur garantit un supplément de paix sociale immédiate et une réputation de proximité bienveillante ;
- e) les services d'ordre de la police sont sur place pour un contact privilégié.

Mais au-delà de cette opportunité immédiate et flatteuse présentée par le programme, il faut bien reconnaître que l'efficacité attendue repose sur des projections et des représentations qui n'échappent pas à une large subjectivité.

Pour élaborer une évaluation de l'efficacité du programme, le Conseil supérieur manque d'éléments. Il s'agirait de porter un jugement de valeur sur les effets produits en regard des objectifs et des moyens investis. Une méthodologie structurée de l'évaluation demande la définition de critères, c'est-à-dire un relevé des effets qualitatifs attendus et observables. Ceux-ci doivent être exprimés par des indicateurs, en termes de grandeurs objectives et mesurables. Or le terrain de mesure se situe dans les attitudes d'enfants, de jeunes adolescents en découverte permanente d'un environnement diversifié (école, rue, famille, NET) et en plein développement intellectuel, social, affectif. De plus, les effets s'inscrivent toujours dans la durée, dans le long terme; donc une évaluation immédiate est impossible. L'évaluation de l'efficacité repose donc plus sur l'attrait des objectifs souhaités, sur la qualité des méthodologies mises en œuvre, et sur un pronostic favorable des conséquences attendues, plutôt que sur des effets réellement visibles et directement mesurables.

Il est également assez maladroit de demander l'avis à des acteurs de terrain (les agents P.M.S.) sur une opération dans laquelle ils sont impliqués malgré eux, sans concertation préalable.

4. La prévention peut-elle être une illusion ?

- a) L'école et les équipes P.M.S. et P.S.E. partagent les mêmes philosophies en ce qui concerne l'éducation des élèves : promouvoir les conditions qui offrent à l'élève les meilleures chances de développer sa personnalité et de le préparer à assumer son rôle de citoyen autonome et responsable.
- b) Il importe d'aider chaque jeune à assumer positivement son propre vécu et à intégrer les interdits. Ce processus fondamental à toute société, permet à chaque enfant de se construire. Après la famille où il a reçu les premiers interdits, l'école sera le lieu d'apprentissage des règles sociales structurantes nécessaires à la construction de sa personnalité.
- c) Au niveau du groupe de jeunes enfants, tenant compte de la diversité de leur sensibilité, et de la sphère d'influence importante que constitue l'école, il y a un risque de banalisation de la gravité des actes lorsque certains messages de précaution ou d'interdiction sont trop répétitifs dans un environnement normalisé, prévu pour d'autres activités éducatives.
- d) Le programme M.E.G.A. mène à une confusion des rôles en matière de prévention :
 - pour les C.P.M.S., la prévention s'inscrit dans la durée, a pour objet l'enfant dans sa globalité et pour but l'amélioration de son bien-être. Elle s'appuie sur le nécessaire maillage des acteurs concernés.
 - pour la police, la prévention est ponctuelle et a pour but d'informer et d'éviter le délit et l'accident.

5. En conclusion

Le Conseil Supérieur de la Guidance P.M.S. **émet un avis très réservé** sur l'adoption du programme M.E.G.A. en vue de son application en école.

- a) Cette réserve ne s'exprime pas par rapport à ses objectifs et son contenu. Cependant, l'objectif 2.6. relatif aux techniques permettant de dire NON aux drogues ne peut être accepté comme tel étant donné son caractère illusoire et pouvant même entraîner des effets non souhaités.
- b) Par contre, la réserve est totale pour sa mise en œuvre avec l'aide et le concours systématique des forces de l'ordre et de la Police devant un public de jeunes élèves.

Le Conseil supérieur reprend ici les conclusions émises par le Collège provincial de Namur, auxquelles il adhère pleinement :

« L'école en tant que milieu de vie et de socialisation, constitue un espace privilégié de prévention qui peut aider les jeunes à faire face à des situations délicates.

Par ailleurs, l'école doit rester un lieu où la pédagogie et l'éducation priment sur la prévention de la délinquance et de la criminalité.

L'offre de la police à travers son projet M.E.G.A. présente une certaine attractivité (gratuité, disponibilité, visibilité) ; il faut toutefois être conscient que confier à la police la réalisation d'un programme de développement personnel pour les élèves pose question à plusieurs niveaux :

- *si les deux missions, - prévention et répression -, sont utiles à la société, elles sont cependant distinctes et doivent le rester sous peine de confusion du rôle du policier dans la société ; la police a un rôle sécuritaire important et socialement nécessaire ; pourquoi créer le trouble avec l'image du policier-psychologue, du policier-confident, du policier-ami ?*
- *ne joue-t-on pas dangereusement avec les codes de déontologie et le secret professionnel ? Le policier invite l'élève à la confiance (parfois même en la présence de l'agent P.M.S.), alors qu'il n'est pas tenu par le secret professionnel*

L'approche recommandée considère en priorité le développement personnel du jeune et son contexte de vie ; elle proscrit le recours à l'émotion et au sensationnalisme, source d'effets pervers et contre-

productifs. Elle part de préoccupations, savoirs, expériences, croyances des élèves, s'insère dans une démarche participative de prévention et s'inscrit dans la durée, sans oublier l'information des parents, des familles, des enseignants dans une perspective de cohérence des discours tenus par les adultes. »

- c) Le Conseil supérieur émet le souhait que les C.P.M.S. ne soient pas associés à l'application du programme M.E.G.A.
- d) Toutefois le Conseil supérieur soutient toutes les mesures et dispositions d'échanges d'informations, de concertations, qui, sur le plan local, seraient prévues et organisées entre les responsables scolaires, les agents P.M.S., les parents, les services de santé et aussi les services de police; cette collaboration concrète et structurée est conseillée **en amont** de tout projet.

Conseil Supérieur de la Guidance, 3 juin 2008

Les 10 sessions avec les élèves

1. **Votre propre sécurité**
2. **Stimulants, consommation, abus et conséquences**
3. **Faire face à la pression**
4. **L'image de soi**
5. **Les styles de réponses et l'assertivité**
6. **La tension et le stress, comment y faire face**
7. **Divergences d'opinions, altercations et disputes**
8. **Les messages des médias**
9. **Faire face aux situations à risque**
10. **Récapitulation et alternatives**

Le sondage organisé par la Commission « Relations Police-Ecole »

A. Quelle est l'implication de la circulaire ministérielle PLP 41 de Monsieur Dewael et de la circulaire ministérielle 1721 du 7 juillet 2007 de Madame Arena dans les liens Police-Ecole et dans le partenariat Ecole-P.M.S. ?

(vous trouverez ci-joint cette circulaire 1721)

1/ Connaissez-vous ces deux circulaires ministérielles ?

2/ Cela suscite-t-il une réaction de votre part ? En quel sens ?

3/ Votre équipe et vous-même avez-vous été contactés, dans le cadre de cette circulaire,

➤ Par une ou des écoles ?

➤ Par la police ?

➤ Par la Commune ?

Si oui, qu'en est-il ressorti ? Quels sont les exemples d'application envisagés ?

4/ Votre équipe et vous-même avez-vous eu connaissance de contacts, de conventions liant la police et l'école ?

B. Le projet M.E.G.A. : Mon Engagement pour Garantir l'Avenir (concerne essentiellement les 5^e et 6^e années du fondamental)

1/ Connaissez-vous le projet M.E.G.A. ?

2/ Est-il appliqué dans vos écoles ?

3/ Avez-vous participé à des séances d'animation M.E.G.A. ?

- Quelles sont vos réactions ?
- Réitéreriez-vous l'expérience ? Pourquoi ?